

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 25 juin 2026, a adopté l'ordonnance suivante en vertu du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-005) :

Ordonnance modifiant les loyers abordables prévus à l'annexe A (7)

Cette ordonnance remplace les tableaux 1 à 3 de l'annexe A du règlement.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 30 juin 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat